En application du Règlement (UE) 2016/425 Module B, et des Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité Applicables, TTS, Organisme Notifiée N°2959, autorisé par le SPF Economie (Service Public Fédéral) a émis,

ATTESTATION D'EXAMEN UE DE TYPE

Numéro du Certificat : CER26/10/0218.C1

Version : 01

Fabricant :	**GEDIVEPRO** 127 rue Jules Bournet 03100 MONTLUÇON - FRANCE
Description du produit :	PANTALON / COTTE
Référence / Modèle :	PANTALON réf. **PANT-MRE2-HV2-PG** COTTE réf. COT **MRE2-HV2-PG**

Le type d'**E**quipement de **P**rotection **I**ndividuelle de catégorie III, en ce qui concerne le produit détaillé sur ce certificat, a été évalué et jugé conforme au Règlement (UE) 2016/425 Module B, et aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité Applicables, y compris l'examen conformément aux normes ci-dessous :

EN ISO 13688: 2013 + A1: 2021	Vêtements de protection - Exigences générales
EN ISO 11612: 2015	Vêtements de protection - Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes - Exigences de performance minimales (**A1B1C1E2F1**)
EN ISO 11611: 2015	Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes (**A1 + Classe 1**)
EN ISO 20471: 2013 + A1: 2016	Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences (**Classe 2 ou 3**)
EN 1149-5: 2018	Vêtements de protection - Propriétés électrostatiques - Partie 5: exigences de performance des matériaux et de conception
EN 61482-2: 2020	Travaux sous tension - Vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique - Partie 2: exigences (**APC1**)
EN 13034: 2005 + A1: 2009	Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (Équipement de **Type 6)**
EN 14404-3: 2024	Équipements de protection individuelle - Protecteurs de genoux pour le travail à genoux - Partie 3 : exigences relatives à la combinaison de plaques de genouillères et de vêtements (**Type 2 Niveau 0**)

Cet EPI de catégorie III est soumis à des contrôles réguliers conformément à l'article 19 du règlement européen sur les EPI. Selon le choix du fabricant, des contrôles aléatoires supervisés seront effectués pour confirmer la qualité du produit final (Module C2). Le fabricant doit être en mesure de présenter le rapport de ce contrôle de qualité sur demande. Un contrôle de qualité sera effectué annuellement.

Cette déclaration s'applique aux EPI présentés lors de l'examen de type et ceux décrit dans la documentation technique du fabricant enregistrée sous le numéro CC2600331.

TOTAL TESTING SERVICE srl
Adresse : Rue de l'Echauffourée 1 CART 7700 Mouscron - Belgique
Tél. : +32 56 480601– Mail : secretariat@ttesting.be Site-Web : www.ttesting.org

Date initiale de certification : 07/10/2026
Date de la présente version : 07/10/2026
Date d'expiration : 07/10/2031

Le Responsable Certification
Ichraf AYED

Pièce jointe : 1 Annexe (la dernière version fait foi)

Ce certificat a été délivré conformément à nos conditions générales. Ce certificat reste la propriété de TTS et peut être retiré si l'une des conditions liées à sa délivrance n'est pas respectée par l'entreprise certifié.

701-PROD

TOTAL TESTING SERVICE srl
Adresse : Rue de l'Echauffourée 1 CART 7700 Mouscron - Belgique
Tél. : +32 56 480601– Mail : secretariat@ttesting.be Site-Web : www.ttesting.org